



### **Proposition relative au réaménagement de la place autour de la salle communale**

Vu la volonté de réaménager la place autour de la salle communale,

vu les conclusions de l'étude du projet de réaménagement du centre du village menée par les bureaux Urbaplan et Cera SA,

vu la séance de présentation publique dudit projet qui s'est tenue en novembre 2014,

vu l'autorisation de construire nécessaire délivrée en mars 2016,

vu les travaux de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie,

vu le rapport de l'Exécutif du 15 janvier 2017,

vu les devis estimatifs établis par le bureau Cera SA,

conformément à l'article 30, al. 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

#### **le Conseil municipal**

#### **décide à l'unanimité, soit par 11 oui**

1. D'entreprendre le réaménagement de la place autour de la salle communale, parcelles 2535 et 3398, feuilles 21 et 22, de la commune de Chancy.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de CHF 600'000.- destiné au financement de ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. De financer cette dépense par les liquidités communales.
5. D'autoriser M. le Maire, le cas échéant, à contracter un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 600'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.
6. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement par le compte 33.331 « Amortissements ordinaires du patrimoine administratif », de 2018 à 2047.